



Rachat partiel assurance vie

Par CBR

Bonjour, j'ai fait une demande de rachat partiel sur mon contrat assurance vie datant de plus de 8 ans par LRAR. On m'a demandé de fournir en plus l'original des conditions particulières du contrat et copie d'une pièce d'identité ainsi que de justifier la destination des fonds. J'ai tout renvoyé par email et reçu un AR automatique de la Cie d'assurance puis plus rien ! Suite à un appel téléphonique on me dit que le motif de destination (financement de travaux de rénovation de mon habitation) doit être justifié par des factures !!! sachant que je ne vais pas me lancer dans ces travaux si je ne dispose pas du financement au préalable, que faire ? La demande de l'assurance me paraît abusive, est-elle légale ? Peut-elle refuser de me rendre mon argent si du coup je demande le rachat complet ? Que faire car je n'ai plus confiance dans cette compagnie vu les problèmes que rencontrent les internautes avec elle.
Cordialement

Par Isadore

Bonjour,

sachant que je ne vais pas me lancer dans ces travaux si je ne dispose pas du financement au préalable, que faire ? L'assureur paraît faire un peu de zèle...

Fournissez des devis si possible.

Relisez votre contrat pour voir s'il prévoit des modalités particulières pour la résolution du litige. Si oui, suivez-les. Dans tous les cas, envoyez un courrier recommandé récapitulant les documents envoyés et réclamant qu'on vous vire les fonds.

Passez de préférence par l'envoi d'un recommandé en ligne, afin que l'assureur ne puisse pas faire preuve de mauvaise foi sur le contenu :

[url=https://www.laposte.fr/professionnel/expedier/envoyer-lettre-recommandee-en-ligne]https://www.laposte.fr/professionnel/expedier/envoyer-lettre-recommandee-en-ligne[/url]

Si l'assureur persiste à faire sa mauvaise tête après la réclamation formelle, vous pourrez saisir le médiateur, puisque vous aurez tenté de résoudre le litige de manière amiable. C'est gratuit pour vous et généralement efficace.

Par chaber

bonjour

Tout assuré a le droit de demander un rachat total ou partiel de son contrat d'assurance vie

Ayant effectué un rachat partiel sur un contrat mon assureur ne m'a rien demandé

[url=http://https://www.ag2ramondiale.fr/epargne/assurance-vie/conseil-comment-fonctionne-l-assurance-vie-en-cas-de-rachat-partiel-ou-total]http://https://www.ag2ramondiale.fr/epargne/assurance-vie/conseil-comment-fonctionne-l-assurance-vie-en-cas-de-rachat-partiel-ou-total[/url]

[url=https://www.lafinancepourtous.com/outils/questions-reponses/assurance-vie-et-rachat-quels-justificatifs-fournir/]https://www.lafinancepourtous.com/outils/questions-reponses/assurance-vie-et-rachat-quels-justificatifs-fournir[/url]

Par LaChaumerande

Bonjour

Ayant effectué un rachat partiel sur un contrat mon assureur ne m'a rien demandé

À moi non plus. La banque a viré une certaine somme sur mon compte de dépôt sans que j'ai eu à justifier. C'était-il y a

quelques années.

Depuis j'ai pu abonder mes AV de sommes assez importantes, avec la certitude que je pourrais débloquer des fonds en cas de besoin.

Par ESP

Bonjour à tous, bienvenue CBR.

Pour info, je viens de changer de véhicule et effectivement j'ai dû scanné le bon de commande comme justificatif de mon retrait.

Tout dépend du montant je suppose, mais effectivement, dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et la lutte contre le terrorisme, votre assureur peut être tenu à certaines obligations prudentielles, et notamment de vous interroger sur l'origine ou la destination des fonds.

En poussant un peu la recherche, on découvre que le médiateur des assurances a précisé que sauf régime particulier (tel que celui des contrats de retraite ne pouvant en principe être débloqués avant le terme), « il n'existe pas de liste précise de motif de retrait et a priori tous les motifs sont recevables du moment qu'ils sont licites.

Le besoin de trésorerie est un motif recevable, ce qui ne remet pas en cause la possibilité pour l'assureur de solliciter des justificatifs et/ou précisions sur la destination des fonds.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, écrire au service réclamation de la compagnie d'assurance en faisant part de votre étonnement, je pense que vous aurez une réponse éclairée.